

CUM ASSENSU COGITARE

Quarante ans après la clôture du Concile Vatican II, l'Église a tenu, de manière multiforme, à célébrer avec gratitude cet événement majeur de sa vie dans notre époque contemporaine. Il était naturel que la Faculté de théologie de Toulouse s'y associât, et ce numéro de la revue de notre Institut catholique fait écho à la réflexion que les Journées de rentrée 2005-2006 de la Faculté de théologie lui ont consacrée.

Dans la mémoire de beaucoup, le Concile Vatican II reste marqué par l'espoir d'un renouveau de vitalité ecclésiale et une attitude nouvelle par rapport au monde moderne. Après le long et fécond pontificat de Jean-Paul II, une ère également nouvelle s'ouvre avec le Pape Benoît XVI, qui fut un jeune et brillant expert à ce même Concile. Le mercredi 20 avril 2005, aussitôt après son élection, il s'exprimait ainsi dans son homélie-programme : "Le pape Jean-Paul II a très justement relevé que le Concile 'nous offre une boussole fiable pour nous orienter sur le chemin du siècle qui commence' (cf. Lettre apost. *Novo millennio ineunte*, 57-58). Dans son testament spirituel il notait également : 'Je suis convaincu qu'il sera encore donné aux nouvelles générations de puiser pendant longtemps aux richesses que ce Concile du XX^e siècle nous a offertes' (17.III.2000). Moi aussi, par conséquent, alors que je me prépare au service qui est propre au successeur de Pierre, je veux affirmer avec force ma ferme volonté de poursuivre l'engagement de mise en œuvre du Concile Vatican II, dans le sillage de mes prédécesseurs et en fidèle continuité avec la tradition bimillénaire de l'Église. On célébrera précisément cette année le 40^e anniversaire de la conclusion de l'Assemblée conciliaire (8 décembre 1965). Au fil des années les documents conciliaires n'ont rien perdu de leur actualité ; leurs enseignements se révèlent même particulièrement pertinents en ce qui concerne les nouvelles exigences de l'Église et de la société mondialisée actuelle."

Pourtant nul n'ignore que, comme tout concile, cet événement a été l'occasion de difficultés de réception : d'aucuns en considérant les documents comme des expressions provisoires d'une lettre à dépasser par un esprit autrement audacieux, d'autres au contraire y décelant une

(*) Doyen de la Faculté de théologie, Institut catholique de Toulouse.

rupture inouïe avec le Magistère antérieur. Même parmi la grande majorité des catholiques le recevant et l'acceptant tel quel, une certaine déception gagna les esprits tant par rapport à certains effondrements (pratique religieuse, vocations à la vie religieuse et au ministère ordonné, du moins en Europe occidentale) que par rapport à de présumés essoufflements ou ratages des acquis conciliaires (collégialité, œcuménisme, etc.). Voici comment le cardinal Ratzinger, en 1982, exprimait un aspect de ce désenchantement réaliste⁽¹⁾ : "Le fait que nos églises, nos séminaires, nos cloîtres se soient vidés de plus en plus [...] peut apparaître évident à chacun par les statistiques s'il ne l'a pas remarqué lui-même. Ou bien, que le climat dans l'Église soit devenu non plus simplement glacial mais encore hargneux et agressif, cela n'a pas besoin de preuves compliquées : que de toute part les partis déchirent la communauté, cela appartient à notre expérience quotidienne et menace d'assombrir la joie d'être chrétien. Celui qui tient de tels propos est vite taxé de pessimisme et exclu par là du dialogue. Mais il s'agit ici tout simplement de faits empiriques, et se trouver dans la nécessité de les nier dénote déjà non plus un simple pessimisme mais un désespoir secret. Non ! voir les faits n'est pas du pessimisme, mais de l'objectivité : ce n'est qu'après cela que vient la question de la signification de ces faits, de leur origine et de la manière de les aborder."

Il convient donc de distinguer, d'une part, l'événement historique, avec ce que l'on en attendait, ce qu'il fut, et ce qu'il en résulta, et, d'autre part, son corpus doctrinal, magistériel, qui demande à être scruté, situé, assimilé, interprété. Tous les grands documents ultérieurs, encycliques, *Code de Droit canonique*, *Catéchisme de l'Église Catholique*, etc. présupposent cette connaissance du Concile auxquels ils renvoient constamment et les enseignements théologiques, de toutes disciplines, ne peuvent manquer de s'y référer nécessairement. Cet acquis doctrinal considérable était ainsi décrit en quelques lignes par le cardinal Ratzinger dans la page précitée⁽²⁾ : "Pour nous en tenir aux résultats théologiques les plus importants, le Concile a réinséré dans l'ensemble de l'Église une doctrine de la primauté qui restait encore dangereusement isolée ; il a réintégré dans le mystère du corps du Christ une conception de la hiérarchie trop isolée elle aussi. Il a rattaché au grand ensemble de la foi une mariologie isolée. Il a rendu à la parole biblique la plénitude de son rang. Il a rendu la

(1) Josef RATZINGER, *Les Principes de la théologie catholique*, Esquisse et matériaux, München, 1982, Paris, Téqui, "Croire et Savoir", 1985, p. 413-414.

(2) *Ibid.*, p. 413.

liturgie à nouveau accessible. Et avec tout cela il a fait aussi un pas courageux dans le sens de l'unité des chrétiens."

L'apport du Concile Vatican II est donc le lieu d'un discernement, que le futur Pape n'hésitait pas à qualifier d'*examen de conscience*⁽³⁾ : "*Gaudium et spes* s'est-il mué en *Luctus et angor* ? Le Concile était-il une fausse voie d'où il nous faut absolument sortir pour sauver l'Église ? Les voix de ceux qui parlent ainsi deviennent de plus en plus fortes et le nombre de ceux qui les suivent s'accroît. C'est un des phénomènes patents de ces dernières années que l'accroissement des groupes intégristes chez qui trouve une réponse le besoin de piété et de la chaude atmosphère du mystère. On devrait se garder de minimiser ce processus. Sans aucun doute on trouve là un sectarisme de zélotes qui est le contraire de la catholicité. On ne s'opposera jamais assez à cela. Mais il faut absolument aussi se demander très sérieusement pourquoi des rétrécissements et des distorsions de ce genre exercent une telle influence et sont capables d'attirer des gens qui, de par l'engagement fondamental de leur foi comme par leur caractère personnel, ne sont en aucune manière prédisposés à constituer une secte. Qu'est-ce qui les pousse sur des terrains qui ne sont pas les leurs ? Pourquoi ont-ils perdu le sentiment d'être chez eux dans la grande Église ? Tous leurs reproches sont-ils injustifiés ? [...] On n'a pas le droit d'éluder l'examen de conscience auquel nous obligent des faits de cette nature."

Cela ne signifie nullement un reniement mais bien plutôt la promotion d'une juste réception du Concile⁽⁴⁾ : "Cela signifie-t-il que le Concile lui-même devrait être rétracté ? Absolument pas. Cela signifie seulement que la réception réelle du Concile n'est pas encore commencée du tout. Ce qui a dévasté l'Église durant la dernière décennie n'était pas le Concile, mais le refus de sa réception. [...] Le devoir est donc : non pas la suppression du Concile, mais la découverte du Concile réel et l'approfondissement de sa véritable volonté, eu égard à ce qui a été vécu depuis lors."

Il s'agit donc de relire, à livre mais plus encore à cœur ouvert, les grandes Constitutions dogmatiques *Dei Verbum* et *Lumen gentium* la Constitution pastorale, *Gaudium et spes*, mais aussi des décrets aussi décisifs que *Nostra aetate*, *Unitatis redintegratio*, *Dignitatis humanae*, de les comprendre et de les recevoir mais aussi de se demander ce qui manque à

(3) *Ibid.*, p. 435-436.

(4) *Ibid.*, p. 437.

leur assimilation pratique, non seulement quand ils sont contestés mais même quand ils sont approuvés et loués : pourquoi, par exemple, les grandes orientations ecclésiologiques peinent-elles à se traduire effectivement : l'Église comme communion, la collégialité, etc ?

Le 22 décembre 2005, dans un important discours à la Curie⁽⁵⁾, le Pape Benoît XVI notait : "Quarante ans après le Concile, nous pouvons révéler que l'aspect positif est plus grand et plus vivant que ce qu'il pouvait apparaître dans l'agitation des années qui ont suivi 1968. Aujourd'hui, nous voyons que la bonne semence, même si elle se développe lentement, croît malgré tout, et que notre profonde gratitude pour l'œuvre accomplie par le Concile croît également."

Il montrait que nous entrions dans une phase nouvelle, celle de l'herméneutique conciliaire. On aurait presque envie de résumer son propos en paraphrasant le titre de l'ouvrage de Paul Ricoeur : *Le Conflit des interprétations*. Il commence par poser ainsi les questions : "Quel a été le résultat du Concile ? A-t-il été accueilli de la juste façon ? Dans l'accueil du Concile, qu'est-ce qui a été positif, insuffisant ou erroné ? Que reste-t-il encore à accomplir ?" Il émet ensuite, en réponse, le principe du discernement herméneutique : "Une question se pose : pourquoi l'accueil du Concile, dans de grandes parties de l'Église, s'est-il jusqu'à présent déroulé de manière aussi difficile ? Tout dépend en réalité de la juste interprétation du Concile ou – comme nous le dirions aujourd'hui – de sa juste herméneutique, de la juste clef de lecture et d'application."

Il décrit ensuite le clivage entre une "herméneutique de la discontinuité et de la rupture", qu'il récuse, et une "herméneutique de la réforme et du renouveau dans la continuité", qu'il authentifie : "Les problèmes de la réception sont nés du fait que deux herméneutiques contraires se sont trouvées confrontées et son entrées en conflit. L'une a engendré la confusion, l'autre, silencieusement mais de manière toujours plus visible, a porté et porte des fruits. D'un côté, il existe une interprétation que je voudrais appeler 'herméneutique de la discontinuité et de la rupture' ; celle-ci a souvent pu compter sur la sympathie des mass media, et également d'une partie de la théologie moderne. D'autre part, il y a l'"herméneutique de la réforme', du renouveau dans la continuité de l'unique sujet-Église, que le Seigneur nous a donné ; c'est un sujet qui

(5) BENOIT XVI, "Discours à la Curie", *La Documentation catholique*, n° 2350, t. CIII, 15 janvier 2006, n° 2, p. 56-63 [citations, p. 59-60].

grandit dans le temps et qui se développe, tout en restant toujours le même, l'unique sujet du Peuple de Dieu en marche."

La première, qui plaide pour un esprit du Concile qui dépasserait sa lettre, justifierait les oppositions traditionalistes, dans la mesure où la valorisation de Vatican II se paye au prix d'une relégation de la Tradition antérieure dans laquelle il est censé s'inscrire et qu'il a vocation à prolonger : "L'herméneutique de la discontinuité risque de finir par une rupture entre Église préconciliaire et Église postconciliaire. Celle-ci affirme que les textes du Concile comme tels ne seraient pas encore la véritable expression de l'esprit du Concile. Ils seraient le résultat de compromis dans lesquels, pour atteindre l'unanimité, on a dû encore emporter avec soi et reconfirmer beaucoup de vieilles choses désormais inutiles. Ce n'est cependant pas dans ces compromis que se révélerait le véritable esprit du Concile, mais en revanche dans les élans vers la nouveauté qui apparaissent derrière les textes : seuls ceux-ci représenteraient le véritable esprit du Concile, et c'est à partir de ces textes et conformément à ces textes qu'il faudrait aller de l'avant. Précisément parce que les textes ne refléteraient que de manière imparfaite le véritable esprit du Concile et sa nouveauté, il serait nécessaire d'aller courageusement au-delà des textes, en laissant place à la nouveauté dans laquelle s'exprimerait l'intention la plus profonde, bien qu'encore indistincte, du Concile. En un mot : il faudrait non pas suivre les textes du Concile, mais son esprit."

Le Pape Benoît XVI achève la critique de cette position en montrant comment, dans un Concile, *la dynamique et la fidélité doivent devenir une seule chose*, en d'autres termes comment la première ni ne présuppose ni n'implique de faire table rase du passé.

À cette herméneutique de la discontinuité, il oppose l'herméneutique de la réforme, présentée tout d'abord par le pape Jean XXIII, dans son discours d'ouverture du Concile le 11 octobre 1962, puis par le pape Paul VI, dans son discours de conclusion du 7 décembre 1965. Partout, écrit Benoît XVI, où *cette interprétation a représenté l'orientation qui a guidé la réception du Concile, une nouvelle vie s'est développée et des fruits nouveaux ont mûri*. Il montre concrètement l'importance de cette herméneutique de la réforme pour le juste discernement du permanent et du changeant dans les documents magistériels, notamment par rapport aux questions politiques, exégétiques ainsi qu'au sujet de la liberté religieuse, apparemment blâmée par le syllabus de Pie IX et contradictoirement louée par Vatican II : "C'est précisément dans cet

ensemble de continuité et de discontinuité à différents niveaux que consiste la nature de la véritable réforme. Dans le processus de nouveauté dans la continuité, nous devons apprendre à comprendre plus complètement qu'auparavant, que les décisions de l'Église en ce qui concerne les faits contingents – par exemple, certaines formes concrètes de libéralisme ou d'interprétation libérale de la Bible – devaient nécessairement être elles-mêmes contingentes, précisément parce qu'elles se référaient à une réalité déterminée et en soi changeante. Il fallait apprendre à reconnaître que, dans de telles décisions, seuls les principes expriment l'aspect durable, en demeurant en arrière-plan et en motivant la décision de l'intérieur. En revanche les formes concrètes ne sont pas aussi permanentes, elles dépendent de la situation historique et peuvent donc être soumises à des changements. Ainsi, les décisions de fond peuvent demeurer valables, tandis que les formes de leur application dans des contextes nouveaux peuvent varier.

Ainsi, par exemple, si la liberté de religion est considérée comme une expression de l'incapacité de l'homme de trouver la vérité, et par conséquent, devient une exaltation du relativisme alors, de nécessité sociale et l'historique, celle-ci est élevée de façon impropre au niveau métaphysique et est ainsi privée de son véritable sens, avec pour conséquence de ne pas pouvoir être acceptée par celui qui croit que l'homme est capable de connaître la vérité de Dieu, et, sur la base de la dignité intérieure de la vérité, est lié à cette connaissance. Il est, en revanche, totalement différent de considérer la liberté de religion comme une nécessité découlant de la coexistence humaine, et même comme une conséquence intrinsèque de la vérité qui ne peut être imposée de l'extérieur, mais qui doit être adoptée par l'homme uniquement à travers le mécanisme de la conviction. Le Concile Vatican II, reconnaissant et faisant sien à travers le *Décret sur la liberté religieuse*, un principe essentiel de l'État moderne, a repris à nouveau le patrimoine plus profond de l'Église.

Le Concile vatican II, avec la nouvelle définition de la relation entre la foi de l'Église et certains éléments essentiels de la pensée moderne, a revisité ou également corrigé certaines décisions historiques, mais dans cette apparente discontinuité, il a en revanche maintenu et approfondi sa nature intime et sa véritable identité. L'Église est, aussi bien avant qu'après le Concile, la même Église une, sainte, catholique et apostolique, en chemin à travers les temps ; elle poursuit "son pèlerinage à travers les persécutions du monde et les consolations de Dieu", annonçant la croix et la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'Il vienne" (cf. *Lumen gentium*, n. 8).

Benoît XVI achève ses considérations en notant que la question herméneutique évoquée, qui apparaît essentiellement comme le rapport de l'Église au monde, se ramène à une autre, permanente, à laquelle le Pape Jean-Paul II a d'ailleurs consacré toute une encyclique : la relation entre foi et raison.

À supposer qu'advienne le progrès souhaité par Benoît XVI quant à l'opinion herméneutique qu'il préconise comme présupposé de réception du Concile, il reste aussi que, quarante ans après, la théologie doit aussi questionner Vatican II par rapport à l'inévitable limite de ses choix. Si, selon Spinoza, *omnis determinatio est negatio*, l'assimilation du Concile doit oser aussi explorer les faces cachées et les angles morts de ses affirmations. Début octobre 2005 un petit colloque réunissait à Paris, en provenance de trois universités catholiques francophones, trois moralistes en dialogue avec un bibliste, un liturgiste, des ecclésiologues, des systématiciens. L'objet en était de revisiter l'herméneutique de Vatican II à partir de la rencontre entre leurs disciplines théologiques. Un bref compte-rendu de ces travaux montre dans quelle ligne la théologie contemporaine est stimulée par cet héritage du Concile⁽⁶⁾ : "Il en ressort qu'il faut approfondir la conception conciliaire de la révélation. [...] L'approche théologique de l'expérience humaine s'y alimente [dans *Gaudium et spes*] à une conception de la révélation dont l'assise christologique et anthropologique doit être exposée à l'exigence de la rationalité morale, pour préciser quel agir naît de la foi. Un systématicien [...] observait que le concept de révélation nous vient de Vatican I et un autre [...] que *Dei Verbum* donne plus de critères pour interpréter la révélation dans l'Écriture que dans la Tradition. De son côté, le bibliste [...] notait que le Concile ignore les problèmes théologiques soulevés par les évolutions actuelles de l'exégèse."

On a parfois parlé, de manière plus ou moins heureuse, de l'Église de Vatican II. D'une part, on ne peut que convenir du fait que l'Église, qui a fait le Concile, est aussi au cœur de la réflexion de celui-ci. D'autre part, il reste actuel à la fois de le recevoir selon l'interprétation authentique qu'elle en donne et de poursuivre la route engagée, celle de l'Église dans le monde de ce temps, qui n'est déjà plus exactement celui d'il y a quarante ans, celle de la grande cause de l'unité des chrétiens, celle du dialogue avec les religions non chrétiennes. Pour cela, appliquer à Vatican II ce que saint Thomas d'Aquin dit de la foi – *cum assensu cogitare* – demeure l'admirable tâche commune de tous les théologiens.

(6) *Lettre de l'ATEM*, n° 35, p. 2.

Cum assensu cogitare

Fourty years after the end of Council Vatican II, we are still in the process of measuring its consequences and the theological thought is far from having worked out all its benefits. After the assimilation of the event and its dynamism, a new era seems to start : that of the judgement of interpretations.
